

COMMUNE DE SOUPROSSE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Préambule

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation pour la Commune par cet article, dont un extrait figure ci-après :

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1, modifié par ordonnance n°2011074 du 26 novembre 2018, art 6, et modifié par la loi n°2011317 du 28 décembre 2018, article 191(V)

« ...Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article... »

Cette note est disponible sur le site internet de la Commune www.souprosse.fr

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2021 du budget principal et budgets annexes de la commune de SOUPROSSE.

Le compte administratif a été approuvé en date du 14 Février 2022 par le conseil municipal.

En 2021, la commune compte 3 budgets :

- **Budget principal**
- **Budget annexe irrigation**
- **Budget annexe Lotissement Les Terrasses de l'Adour**

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le budget 2021 a été voté par le conseil municipal le 22 Mars 2021.

La section de fonctionnement présente un budget équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 1 630 456,00 €

Fiscalité :

La loi de finances n°2019-1479 pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

La Commune délibère sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s'élevant à 16,97% et le taux communal à 14,82 %, le nouveau taux communal de TFPB s'élève à 31,79 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a pas d'impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Taux votés en 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties: 31,79 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,93 %

La section d'investissement s'équilibre avec un montant de dépenses et de recettes de 803 360,00 €.

1- La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement 2021

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, les indemnités des élus, l'entretien des bâtiments, de la voirie, les achats de matières premières, l'atténuation de produits, les prestations de services effectuées, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts.

Etat des dépenses de 2018 à 2021

CHAPITRES	DEPENSES	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
011	Charges à caractère général	210 757,23	260 605,97	256 470,73	369 248,37
012	Charges de personnel et frais assimilés	350 690,85	359 127,83	377 852,09	399 741,70
014	Atténuations de produits		16 073,00	16 437,00	16 741,00
65	Autres charges de gestion courante	86 837,77	91 981,15	88 447,95	100 207,38
66	Charges financières	38 233,04	35 138,16	32 834,64	30 414,26
67	Charges exceptionnelles	750,00	727,25	1 000,49	250,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires			700,00	500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 277,15	5 277,15	55 283,15	5 277,15
	Total dépenses fonctionnement	692 546,04	768 930,51	829 026,05	922 379,86

Les dépenses de fonctionnement ont subi une augmentation de 11,26 % par rapport à 2020.

Le chapitre 011 charges à caractère général présente une augmentation significative : + 43,97 % qui s'explique par les travaux suite au sinistre survenu sur l'Eglise de Goudosse et les travaux d'élagage en bordure des voies communales dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

De plus les dépenses au compte 6288 - autres services extérieurs (repas de l'EHPAD livrés à l'école) présente une augmentation de 37,52 % principalement due à une reprise normale de l'école pendant la crise sanitaire.

Les charges de personnel sont en augmentation de 5,79 % , suite à la mise en place du RIFSEEP, aux astreintes techniques de 2 agents communaux à l'EHPAD des 5 Rivières, au recrutement de l'apprenti en CDD à compter du 1^{er} septembre 2021 et à la stagiairisation d'un agent à temps non complet à l'école.

L'effectif du personnel communal est composé comme suit :

- 8 agents titulaires à temps complet
- 1 agent titulaire à temps non complet
- 1 agent stagiaire à temps non complet
- 1 CDD
- 1 contrat CUI PEC (parcours emploi compétences)

L'article 739223 représente les dépenses liées au FPIC.

Les autres charges de gestion courante sont en augmentation de 13,30 %. Cela s'explique principalement par l'évolution des indemnités des élus, les travaux d'extension du réseau de distribution électrique Route de Jeanbidaou et les participations aux centres de loisirs.

Les charges financières sont toujours en diminution.

Les amortissements représentent 5 277,15 € (enfouissements réseaux).

Recettes de fonctionnement 2021

Les recettes de fonctionnement en 2021 sont réparties comme suit :

- Recettes encaissées au titre des redevances cantine, accueil périscolaire et transport ALSH : 36 850,23 €
 - Mise à disposition de locaux au profit de la MAM et RODP due par Orange et GES pour 12 647,73 €
 - Mise à disposition personnel communal
 - o auprès de la CCPT pour les TAP et l'instruction des ADS : 17 246,07 €
 - o auprès de l'EHPAD de Souprosse et de l'ASA de JEANDELAMOU : 5 636,00 €
 - Les impôts locaux et taxes : 587 217,47 € sont en augmentation de 3,91 %
 - Les dotations représentent une part importante des recettes de la collectivité (DSR en augmentation de 6,22 %) malgré la baisse de la DGF de 3.86 %.
- Le financement du FIPHFP pour l'apprenti s'élève à 22 053,64 € pour 2021.
- Les revenus des immeubles pour 101 25,96 € (loyers communaux et réservations de salles)
 - L'indemnité d'immobilisation 2019 et 2020 des parcelles forestières pour l'implantation de la centrale photovoltaïque pour 26 325,00 €.
 - Le versement de l'indemnité immédiate par AXA suite au sinistre survenu sur l'Eglise de Goudosse pour 31 125,86 €
 - Les immobilisations corporelles concernent les travaux en régie effectués par le personnel communal pour un montant de 109 598,15 € (principalement les travaux au multiple rural, aux salles associatives du boulodrome et les logements mitoyens sur le lot 28 au lotissement Les Terrasses de l'Adour).

Etat des recettes de 2018 à 2021

CHAPITRE	RECETTES	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
013	Atténuations de charges	712,47	439,68	736,56	1 628,79
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	85 190,66	91 106,50	93 872,77	104 830,33
73	Impôts et taxes	510 844,25	543 475,67	565 105,99	587 217,47
74	Dotations, subventions et participations	216 257,25	214 515,26	229 737,21	239 936,63
75	Autres produits de gestion courante	94 932,18	96 639,25	94 458,02	130 198,30
76	Produits financiers	6,09	6,09	6,09	6,09
77	Produits exceptionnels	28 263,54	13 890,78	48 003,16	43 969,47
002	Excédent de fonctionnement reporté	622 975,02	526 565,11	384 783,50	680 483,42
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 929,69	145 944,48	122 458,83	109 598,15
	Total recettes de fonctionnement	1 619 111,15	1 632 582,82	1 539 162,13	1 897 868,65

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de la dette, dépenses d'équipement). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement de la dette en capital.

La CAF brute 2021 s'élève à 300 783 €.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de la dette en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette 2021 s'élève à 212 862,00 €.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

2- La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de

mobilier, de matériel informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec des projets d'investissement (DETR, Fonds européens, fonds de concours,...), le recours à l'emprunt.

Dépenses d'investissement 2021

Etat des dépenses de 2018 à 2021

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	103 590,16	80 391,57	84 161,60	92 919,46
21	Immobilisations corporelles	167 110,89	48 991,48	244 600,91	179 630,68
23	Immobilisations en cours	61 763,37	171 000,78	407 414,89	243 884,25
26	Participations et créances rattachées à des participations				
001	Déficit d'investissement reporté	353 354,69	26 585,57		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 929,69	145 944,48	122 458,83	109 598,15
041	Opérations patrimoniales		282 120,11		
	Total dépenses investissement	745 748,80	755 033,99	858 636,23	626 032,54

Les principales dépenses d'investissement de la collectivité réalisées en 2021 :

Opération 1803 : Boulodrome – salles associatives 25 788,73 €

Opération 1901 : Réfection Eglise Saint Pierre 108 478,37 €

Opération 1907 : Construction d'un multiple rural 74 025,13 €

Opération 2001 : Achat matériel (dont photocopieurs école /mairie) 9 115,32 €

Opération 2003 : Voirie 69 669,81 €

Opération 2004 : construction 2 logements mitoyens au Pourquoi 126 600,97 €

Opération 2103 : Achat matériel (tondeuse autoportée/chapiteau professionnel) 7 689,83 €

Recettes d'investissement 2021

Etat des recettes de 2018 à 2021

CHAPITRES	RECETTES	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021
10	Dotations, fonds divers et reserves	481 962,05	447 503,13	527 426,19	133 715,34
13	Subventions d'investissement reçues	230 924,43	27 304,79	168 873,04	184 488,31
16	Emprunts et dettes assimilés	450,00	660,00	232 400,00	71 760,00
21	Immobilisations corporelles	549,60			
001	Excédent d'investissement reporté			7 831,19	133 177,34
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 277,15	5 277,15	55 283,15	5 277,15
041	Opérations patrimoniales		282 120,11		
	Total recettes investissement	719 163,23	762 865,18	991 813,57	528 418,14

3- Etat de la dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours représente 87 920,31 € en 2021 contre 79 793,89 € en 2020.

Montant de l'annuité de l'emprunt : 118 335 €.

Annuité emprunt par habitant : 103 €

(population INSEE au 1^{er} janvier 2021 : 1 152 habitants)

Le remboursement en capital de l'annuité d'emprunt due au SYDEC pour les travaux d'enfouissement de réseaux EP représente 4 549,15 € (compte 16876).

La structure de la dette ne représente pas de danger ; 100 % des prêts sont à taux fixe avec un indice euro.

4- Les ratios de la Commune

(population INSEE au 1^{er} janvier 2021 : 1 152 habitants)

(population INSEE au 1^{er} janvier 2020 : 1 144 habitants)

RATIOS	Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art.L2313-1 du CGCT)	2021	2020
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	795 €/hab	661 €/hab
Ratio 2	Produits des impositions directes/population	275 €/hab	263 €/hab
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population	962 €/hab	950 €/hab

Ratio 4	Dépenses équipement brut / population	463 €/hab	658 €/hab
Ratio 5	Encours dette/population	753 €/hab	814 €/hab
Ratio 6	Dotation Globale Fonctionnement /population	161 €/ hab	
Ratio 7	Dépenses personnel/Dépenses Réelles Fonctionnement (DRF)	49,50 %	49,89%
Ratio 8	Marge autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement dette en capital)/RRF	81,28 %	77,27%
Ratio 9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (RRF)	48,12 %	69,26%
Ratio 10	Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement	78,35 %	81,74%

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE IRRIGATION

Les résultats de clôture 2021 du budget annexe irrigation s'établissent comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement : 101 746,30 €
- Excédent de la section d'investissement : 18 199,53 €

1- La section de fonctionnement

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021
011	Charges à caractère général	120 131,80	105 076,69
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 520,00	7 034,40
65	Autres charges de gestion courante	60 806,43	52 895,48
66	Charges financières	1 805,38	1 583,18
68	Dotations provisions semi budgétaires	1 000,00	250,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 514,42	47 741,15
	Total dépenses fonctionnement :	242 778,03	214 580,90

CHAPITRE	RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021
013	Atténuation de charges	34 012,00	0,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	229 280,38	191 142,79
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,94	0,00
77	Produits exceptionnels	6 010,98	4 147,79
002	Excédent de fonctionnement reporté	108 369,67	110 660,28
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 976,34	10 376,34
	Total recettes fonctionnement :	388 650,31	316 327,20

Les dépenses de fonctionnement 2021 s'établissent à 214 580,90 € ;

Elles se composent en premier lieu des charges à caractère général (charges d'électricité, entretien stations et réseaux, assurance bris de machines, redevance agence eau Adour Garonne...).

Ces dépenses sont complétées par les dépenses de personnel (agents services techniques de la commune mis à disposition du service irrigation), la redevance CACG, les intérêts de la dette et l'amortissement des équipements.

Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 316 327,20 €.

Elles se composent comme suit :

- Refacturation des frais de campagne irrigation aux irrigants
- Divers produits exceptionnels (énergie réservée)
- Amortissements des subventions perçues

2- La section d'investissement

CHAPITRE	DEPENSES	Réalisé 2020	Réalisé 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	22 000,00	22 000,00
21	Immobilisations corporelles	24 534,50	26 380,86
23	Immobilisations en cours	0,00	
001	Déficit d'investissement reporté	166 300,50	5 996,42
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 976,34	10 376,34
	Total dépenses investissement :	223 811,34	64 753,62

CHAPITRE	RECETTES	Réalisé 2020	Réalisé 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves	171 300,50	35 212,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 614,42	47 741,15
	Total recettes investissement :	217 814,92	82 953,15

En investissement, les travaux de modernisation se poursuivent (remplacement des bornes d'irrigation sur tout le réseau communal).

L'encours de la dette au 31/12/2021 est de 143 000 €.

En recettes d'investissement on retrouve l'affectation du résultat 2020 pour 35 212,00 € et les opérations d'ordre entre sections (amortissement des équipements)

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES TERRASSES DE L'ADOUR

Le résultat de clôture 2021 laisse apparaître un déficit d'investissement cumulé de 151 603,98 € et un excédent de fonctionnement de 314 137,90 €.

Au 31 décembre 2021, il reste 2 lots à vendre sur les 28 lots de la phase I et 3 lots sur la phase 2.

Fait à SOUPROSSE, le 14 Février 2022

Le Maire, Christian DUCOS

